



DECISION
N° 2025-10-06
(Executive Education)

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président

Article unique

Le complément n°2 aux tarifs 2025-2026 des formations et prestations proposées par le service de l'EEDU, annexé à la présente décision, est adopté.

Le 01/10/2025


Hugues Kenfack
Président





Annexe

Complément n°2 aux tarifs EEDU pour 2025-2026

Formations ponctuelles	
Journée de préparation au DU CESE (Contrôle des exportations et sanctions économiques)	250€/inscrit